2013 2014

78 91 92 95

MÉTIERS DE L'ENSEIGNEMENT

CONSEILS ET REPÈRES POUR LES CONTRACTUELS



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE





Préambule

Vous allez découvrir le métier de personnel enseignant et d'éducation. L'académie de Versailles se réjouit de vous accueillir et a le souci de vous accompagner au mieux.

Ce livret vous est destiné. Il a vocation à accompagner votre prise de fonction et présente les conseils et recommandations nécessaires pour vous permettre de remplir efficacement la mission qui vous est confiée.

Le chapitre « guide pédagogique » est présentée en deux parties, la première s'adresse plus particulièrement aux personnels enseignants, la seconde aux personnels d'éducation. Il est utile néanmoins que vous vous attachiez à la lecture de ces deux parties afin de mieux connaître et comprendre les missions des membres de la communauté éducative avec lesquels vous allez travailler au quotidien.

Ces conseils peuvent paraître difficiles à mettre tous en œuvre immédiatement. Prenez le temps de les lire une première fois globalement : les rubriques sont mentionnées dans l'ordre des situations que vous rencontrerez. Vous pourrez ensuite revenir aux différents points selon vos besoins et les moments de votre activité professionnelle.

Sommaire

I. Guide pédagogique

2 - Structurer son enseignement 3 - Préparer son premier contact 4 - Travailler au quotidien 5 - Maîtriser les usages numériques 6 - évaluer les apprentissages 7 - Connaître vos responsabilités d'enseignant 8 - Porter attention aux élèves A l'usage des Conseillers principaux d'éducation 1 - La visite initiale 2 - Prise en main du service de vie scolaire 3 - Vos autres priorités III. Glossaire page 1 IV. Ressources générales IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2 Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2 page 2	A l'usage des personnels enseignants	page 4
3 - Préparer son premier contact 4 - Travailler au quotidien 5 - Maîtriser les usages numériques 6 - évaluer les apprentissages 7 - Connaître vos responsabilités d'enseignant 8 - Porter attention aux élèves A l'usage des Conseillers principaux d'éducation 1 - La visite initiale 2 - Prise en main du service de vie scolaire 3 - Vos autres priorités III. Glossaire page 1 IV. Ressources générales 1V. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	1 - Prendre contact avec l'établissement	page 5
4 - Travailler au quotidien page 8 5 - Maîtriser les usages numériques page 1 6 - évaluer les apprentissages page 1 7 - Connaître vos responsabilités d'enseignant page 1 8 - Porter attention aux élèves page 1 A l'usage des Conseillers principaux d'éducation 1 - La visite initiale page 1 2 - Prise en main du service de vie scolaire page 1 3 - Vos autres priorités page 1 III. Glossaire page 1 IV. Ressources générales page 2 IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	2 - Structurer son enseignement	page 6
5 - Maîtriser les usages numériques 6 - évaluer les apprentissages 7 - Connaître vos responsabilités d'enseignant 8 - Porter attention aux élèves A l'usage des Conseillers principaux d'éducation 1 - La visite initiale 2 - Prise en main du service de vie scolaire 3 - Vos autres priorités III. Glossaire page 1 IV. Ressources générales Page 2 IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2 Page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	3 - Préparer son premier contact	page 7
6 - évaluer les apprentissages 7 - Connaître vos responsabilités d'enseignant 8 - Porter attention aux élèves A l'usage des Conseillers principaux d'éducation 1 - La visite initiale 2 - Prise en main du service de vie scolaire 3 - Vos autres priorités III. Glossaire page 1 IV. Ressources générales 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	4 - Travailler au quotidien	page 8
7 - Connaître vos responsabilités d'enseignant page 1 8 - Porter attention aux élèves page 1 A l'usage des Conseillers principaux d'éducation 1 - La visite initiale page 1 2 - Prise en main du service de vie scolaire page 1 3 - Vos autres priorités page 1 III. Glossaire page 1 IV. Ressources générales page 2 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	5 - Maîtriser les usages numériques	page 10
8 - Porter attention aux élèves page 1 A l'usage des Conseillers principaux d'éducation 1 - La visite initiale page 1 2 - Prise en main du service de vie scolaire page 1 3- Vos autres priorités page 1 III. Glossaire page 2 IV. Ressources générales page 2 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	6 - évaluer les apprentissages	page 11
A l'usage des Conseillers principaux d'éducation 1 - La visite initiale page 1 2 - Prise en main du service de vie scolaire page 1 3- Vos autres priorités page 1 III. Glossaire page 1 IV. Ressources générales page 2 IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	7 - Connaître vos responsabilités d'enseignant	page 13
1 - La visite initiale page 1 2 - Prise en main du service de vie scolaire page 1 3 - Vos autres priorités page 1 III. Glossaire page 1 III. Ressources générales page 2 IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	8 - Porter attention aux élèves	page 14
2 - Prise en main du service de vie scolaire 3- Vos autres priorités page 1 III. Glossaire page 2 IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	A l'usage des Conseillers principaux d'éducation	
3- Vos autres priorités page 1 III. Glossaire page 1 III. Ressources générales page 2 IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	1 - La visite initiale	page 15
III. Glossaire page 1 III. Ressources générales page 2 IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	2 - Prise en main du service de vie scolaire	page 15
III. Ressources générales IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	3- Vos autres priorités	page 16
IV. Ressources disciplinaires et académiques 1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	II. Glossaire	page 19
1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique page 2 2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	III. Ressources générales	page 21
2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	IV. Ressources disciplinaires et académiques	
2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle page 2 V. Ressources : aide et écoute Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2	1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique	ue page 22
Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire page 2		page 26
	V. Ressources : aide et écoute	
VI. Développement des sigles page 2	Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolai	re page 28
	VI. Développement des sigles	page 29

I. Guide pédagogique

A L'USAGE DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

Votre mission

Vous prenez vos fonctions dans un établissement scolaire du second degré. Selon le type d'établissement, collège, lycée général, technologique ou professionnel, vous allez prendre en charge l'enseignement d'une ou deux discipline (s) sur une ou plusieurs classes de niveaux différents. Vous devrez vous montrer disponible et faire preuve de vos compétences afin de mener à bien vos cours, mettre en confiance et faire progresser vos élèves.

Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Réf.: arrêté du 1-7-2013 BOEN n° 30 du 25 juillet 2013

Ce référentiel de compétences vise à :

- 1. affirmer que tous les personnels concourent à des objectifs communs et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;
- 2. reconnaître la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice ;
- 3. identifier les compétences professionnelles attendues.

Ce référentiel se fonde sur la définition de la notion de compétence contenue dans la recommandation 2006/962/CE du Parlement européen : « ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte », chaque compétence impliquant de celui qui la met en œuvre « la réflexion critique, la créativité, l'initiative, la résolution de problèmes, l'évaluation des risques, la prise de décision et la gestion constructive des sentiments ».

Chaque compétence du référentiel est accompagnée d'items qui en détaillent les composantes et en précisent le champ. Les items ne constituent donc pas une somme de prescriptions mais différentes mises en œuvre possibles d'une compétence dans des situations diverses liées à l'exercice des métiers.

Sont ainsi définies :

- des compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation (compétences 1 à 14) ;
- des compétences communes à tous les professeurs (compétences P1 à P5) et spécifiques aux professeurs documentalistes (compétences D1 à D4);
- des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (compétences C1 à C8).

Pour le consulter et télécharger :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin officiel.html?cid bo=73066

1 - Prendre contact avec l'établissement

La première étape consiste à prendre contact avec le chef de l'établissement où vous allez exercer. Il vous donnera toutes les informations nécessaires à votre prise de fonction.

- Quelles questions poser au chef d'établissement ?
- Quelles classes vais-je avoir en responsabilité ?
 - demander l'organisation des enseignements [des cours] dans chacune de vos classes [par exemple, la répartition des groupes, dédoublements, dispositifs particuliers comme les Travaux Personnels Encadrés, les Enseignements Généraux Liés à la Spécialité [EGLS], l'accompagnement personnalisé, les enseignements d'exploration,
 - se faire préciser les conditions matérielles d'enseignement de votre discipline [salles spécialisées, documentation, matériel...]
 - demander l'accès à son cahier de textes via la plate-forme numérique.
- Quelles sont les personnes à contacter ?
 - mon tuteur :
 - la personne référent de la discipline [coordinateur de discipline ou chef de travaux] ;
 - les professeurs principaux des classes que j'ai en responsabilité ;
 - les collègues auxquels je peux m'adresser si j'ai des questions à poser ;
 - le professeur documentaliste, auprès duquel je peux trouver les manuels scolaires ;
 - les collègues qui accepteraient que j'assiste à quelques cours.
- Dans quel contexte vais-je enseigner?
 - l'établissement : environnement géographique et socioculturel ;
 - le profil des élèves ;
 - la présence d'élèves en situation de handicap ;
 - les spécificités pédagogiques de l'établissement [règles de fonctionnement].
 - Quels documents demander en priorité ?
 - mon emploi du temps:
 - les programmes ou les référentiels et leurs documents d'accompagnement, le socle commun de connaissances et de compétences : où se les procurer ?
 - les manuels choisis dans l'établissement : à qui les demander ?
 - le règlement intérieur de l'établissement :
 - les cahiers de textes des classes ;
 - le livret d'accueil de l'établissement, s'il y en a un ;
 - le projet d'établissement.
 - Quelques questions matérielles à résoudre

Demander:

- s'il y a des clés pour ouvrir les salles ;
- comment faire dupliquer des documents ou des sujets de devoirs ;
- où se procurer un vidéoprojecteur ou tout autre matériel ;
- à visiter l'établissement pour repérer l'administration, l'infirmerie, les bureaux des conseillers principaux d'Education [CPE], les salles spécialisées, le centre de documentation et d'information [CDI], les équipements sportifs, etc.

2 - Structurer son enseignement

Prendre connaissance de votre emploi du temps

L'emploi du temps du professeur donne les informations suivantes :

- la répartition des heures de cours dans la semaine ;
- les différents temps d'enseignement au sein de ses classes afin de prévoir les modalités de travail avec les élèves. En effet, on travaille différemment selon la structure du cours : classe entière, groupes, aide individualisée, modules, travaux pratiques [TP] ou encore dans le cadre de dispositifs particuliers, comme les travaux personnels encadrés [TPE] au lycée d'enseignement général et technologique, les enseignements généraux liés à la spécialité [EGLS] en bac pro ou les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP) en CAP dans les lycées professionnels (SEP en lycée polyvalent), l'accompagnement personnalisé [AP].
- l'alternance des semaines : des cours peuvent n'avoir lieu qu'une semaine sur deux. Dans ce cas, il peut y avoir un planning des semaines A et B.

Prendre connaissance de l'organisation annuelle

Le planning de l'année donne des informations qui permettent de prévoir le rythme des séquences, en tenant compte du :

- calendrier annuel et la répartition des semaines A et B ;
- calendrier des épreuves communes [les devoirs communs à un niveau de classe, les examens blancs...];
- du calendrier des examens :
- planning des sorties ou voyages prévus pour les classes dont on a la charge, etc. ;

En lycée professionnel, il faut tenir compte des périodes de formation en milieu professionnel [PFMP] et des évaluations sous forme de contrôle en cours de formation [CCF].

Prendre connaissance des instructions officielles

L'enseignement est régi par des instructions officielles et des programmes ou référentiels nationaux, le plus souvent accompagnés de documents d'accompagnement à l'intention des enseignants. Ce sont les références qui régissent les contenus, les modalités d'enseignement et l'évaluation.

En lycée professionnel (LP), il faut aussi se référer aux documents relatifs à l'organisation et à l'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel [PFMP]. Où se procurer ces textes ?

- au CDI (centre de documentation et d'information de l'établissement) ;
- en ligne sur le site du ministère [http://www.eduscol.education.fr] ou du centre national de documentation pédagogique CNDP-SCÉREN [http://www.cndp.fr];
- en ligne sur le site académique : http://www.ac-versailles.fr.

Repérer les manuels et documents pédagogiques à disposition pour préparer les cours.

Les manuels servent de support pour le travail des élèves et peuvent aider à la préparation des cours mais ils ne constituent pas la référence officielle. Il ne s'agit pas, pour le professeur, d'exploiter systématiquement avec les élèves toutes les rubriques du livre mais de choisir celles qui servent ses objectifs. Ne pas considérer que tout ce qui se trouve sur des sites Internet a valeur de modèle.

3 - Préparer son premier contact

Votre premier contact avec les élèves est aussi important pour vous que pour eux. Les élèves vont tester votre attitude et porter un jugement sur vos propos. C'est pourquoi vous serez attentif à votre tenue vestimentaire, qui sans être stricte ou sévère, doit être correcte. De même, vous serez attentif à ne pas adopter un langage trop familier.

Préparez votre première intervention en établissant un plan de ce que vous devrez dire lors du premier cours.

Soyez attentif aux réactions des élèves. Pensez à bien gérer le temps.

Se présenter

Positionnez-vous d'entrée en tant qu'enseignant mais n'insistez pas sur le fait que vous êtes débutant.

Ecrivez votre nom au tableau ; ayez une attitude assurée, restez debout et déplacez vous, adressez-vous à tous les élèves, utilisez le tableau, etc.

Établir un « contrat pédagogique » avec les élèves

Vous informer s'il existe un projet de l'équipe pédagogique et vous intégrer au travail d'équipe, ce qui vous permettra de préciser aux élèves :

- quelles seront les modalités de travail : périodicité et niveau d'exigence des leçons et des exercices, recherches, devoirs à faire la maison ;
- les modalités d'évaluation.

Afin d'établir de bonnes conditions de travail, précisez quelques exigences et règles de régulation simples et indiquez des limites simples et raisonnables.

Établissez une sorte de contrat portant sur :

- l'emplacement des élèves : places fixes ou libres ;
- les modalités d'intervention des élèves : gestion de la prise de parole ;
- quelques règles élémentaires de comportement (cf. règlement intérieur) ;
- les conditions de travail : l'emploi du temps, les outils demandés, les supports et les ouvrages utilisés, la présentation des devoirs, respect du plan de classe, etc.

Faire connaissance avec les élèves

- Faites remplir une fiche individuelle <u>limitée aux besoins de votre enseignement</u>: si vous avez besoin d'en savoir plus, vous aurez accès, auprès de l'administration, du professeur principal à des informations plus précises sur les élèves [niveau général, progression, contexte familial].
- Apprenez à reconnaître vos élèves et à utiliser leur prénom.

4 - Travailler au quotidien

Préparer ses cours

Planifiez les cours en tenant compte du calendrier scolaire, des jours fériés, des sorties scolaires éventuelles, les périodes de formation en milieu professionnel.

Afin de ne pas vous laisser surprendre par le temps, prenez en compte aussi la date des examens et la fin effective des cours dans les établissements qui sont centre d'examen. Préparez rigoureusement chaque séance : n'hésitez pas à solliciter vos collègues.

Établissez votre préparation en tenant compte de chacun des points suivants : quelle est la finalité du cours ? Fixez-vous des objectifs précis et pas trop nombreux ; comment se déroulera le cours ?

Prévoyez:

- la gestion du temps et la stratégie pédagogique retenue pour la séance ;
- le temps consacré à chaque activité ;
- les traces écrites ;
- le matériel dont vous aurez besoin et/ou que vous mettrez à la disposition des élèves; avec quels documents ? Choisissez avec soin les différents supports que vous utiliserez : rétroprojecteur, tableau, vidéoprojecteur, tableau numérique interactif [TNI], fiche photocopiée, livre, etc. Ces supports doivent servir votre propos en l'éclairant ou en l'illustrant ; comment faire travailler les élèves et les évaluer ?
- ce que vous demanderez aux élèves de faire ;
- sous quelle forme (exercices, travail en groupe, recherches, au CDI, etc.);
- l'accès aux ressources.

Le matériel demandé aux élèves

S'informer auprès du chef d'établissement des listes de matériel demandé aux familles. Si dans votre discipline une liste a été fournie, s'y conformer. Si ce n'est pas le cas, veillez à rester raisonnable. N'hésitez pas à échanger sur ce sujet avec votre tuteur.

Mettre en œuvre

Afin d'obtenir l'adhésion des élèves, de les mobiliser et de les impliquer dans leur apprentissage, voici quelques conseils pratiques :

- écrire au tableau de façon lisible et organisée ;
- utiliser à bon escient un rétroprojecteur ou un vidéoprojecteur relié à un ordinateur permet souvent de changer de rythme, d'illustrer le cours, de poser collectivement la problématique;
- faire des synthèses intermédiaires en interaction avec les élèves ;
- exploiter les réponses des élèves et faire reformuler si nécessaire mais sans attendre forcément "le mot juste";
- écouter et valoriser la parole de tous les élèves en relation avec le cours ;
- s'exprimer clairement ;
- soigner le trace écrite ;
- solliciter les élèves ;
- La formulation des questions est importante
- La manière de questionner a des incidences sur l'attention des élèves.

- Les questions peuvent induire :
- un malentendu ou au contraire éveiller la curiosité ;
- permettre de poser clairement une problématique.

On peut interroger à la cantonade pour permettre à toute la classe de s'approprier la question ou bien interroger nominativement tel élève ; on peut relancer la question vers un autre élève, demander de reformuler, de compléter ce qui vient d'être dit, etc.

Quelques conseils pour gérer le groupe classe

En début du cours :

- faites entrer les élèves dans le calme, en les accueillant à la porte :
- mettez-les en condition de travail dès le début, en leur demandant de sortir leurs affaires :
- procédez à l'appel [cahier d'appel] ;
- demandez le silence et enchaînez rapidement, par exemple par un rappel de la séance précédente ou par des consignes claires ;
- présentez brièvement le cadre et le contenu de la séance.

Pendant la séance :

- circulez, observez le travail des élèves ;
- modulez le son de la voix : changer de ton et se rapprocher des élèves inattentifs ou dispersés suffit souvent à les remettre au travail ;
- veillez au langage que vous adoptez et assurez-vous que les élèves comprennent votre message;
- donnez du rythme au cours : en questionnant et en distribuant la parole ... sans vous laisser accaparer par un seul élève ou un petit groupe d'élèves ;
- ne restez trop longtemps sur une question que les élèves ont visiblement du mal à comprendre, vous y reviendrez plus tard sous une autre forme ;
- évitez dans toute la mesure du possible d'exclure les élèves de votre cours. Attention, vous en êtes responsable !
- Rappelez-vous toujours que l'enseignant :
- doit être juste et constant dans ses exigences, les élèves y sont très sensibles ;
- doit se positionner en tant qu'adulte face à des adolescents (surtout en formation initiale) et qu'il faut parfois faire acte d'autorité.

D'une manière générale, il faut trouver un équilibre entre fermeté et souplesse, éviter d'osciller entre autorité et autoritarisme mais installer son autorité en assumant son rôle d'adulte bienveillant et protecteur.

Et si malgré cela, des élèves sont agités ou perturbent la classe

Il vaut mieux ne pas s'énerver, ne pas élever la voix inutilement et, surtout, ne pas réagir trop vite et ne pas prendre d'initiatives qui ne pourraient être suivies d'effets, par exemple une punition démesurée ou en contradiction avec le règlement intérieur.

Il vaut mieux commencer par demander à l'élève de venir à la fin du cours et avoir un entretien avec lui.

Vous n'êtes pas seul, n'hésitez pas à vous ouvrir de l'attitude de tel élève à votre tuteur, au professeur principal et à l'équipe pédagogique de la classe, au conseiller principal d'éducation [CPE] ou au chef d'établissement.

Ne gardez pas vos difficultés pour vous.

Des conseils et/ou des documents spécifiques à certaines disciplines sont à disposition sur le site académique.

5 - Maîtriser les usages numériques

L'hyper-connexion des élèves via les ordiphones, la surcharge informationnelle et l'expression des élèves sur Internet peuvent compliquer, au quotidien, la gestion de la classe (usage inopportun, remise en cause de la parole de l'enseignant, publication sur les réseaux sociaux) mais aussi être un atout pédagogique (travail collaboratif, entraide, mise en place d'une pédagogie différenciée).

Pour accompagner les enseignants dans l'éducation aux médias numériques indispensable à la mise en place de bonnes pratiques, l'ENUMA [Environnement NUMérique de l'Avenir] Ctoutnet (http://www.ctoutnet.fr) propose :

- des articles sur la connaissance des aspects pédagogiques liés à l'usage d'Internet en classe (droits et des devoirs, communication publication et validité de l'information))
- des ressources utilisables en classes, notamment les mémoTICE (http://www.ctoutnet.fr/memotice)
- des retours d'usage
- des stages au plan académique de formation (http://www.paf.ac-versailles.fr/fiche.asp?id=35709 et http://www.paf.ac-versailles.fr/fiche.asp?id=35702)

6 - Evaluer les apprentissages

- L'évaluation est une préoccupation constante de tous les partenaires et acteurs du système éducatif. Elle intervient tout au long de l'enseignement.
- <u>Pour l'élève</u> : l'évaluation lui permet de se situer et de mesurer l'effort accompli. Elle l'aide à repérer le niveau de ses acquis, à identifier des difficultés, des lacunes d'apprentissage. Elle invite l'élève à travailler régulièrement, elle permet de le motiver et, suivant les résultats, contribue à l'encourager ou à l'alerter.
- <u>Pour l'enseignant</u> : l'évaluation permet d'apprécier l'efficacité de son enseignement, de vérifier la compréhension des acquis de ses élèves, d'ajuster ses méthodes de travail et la progression qu'il a prévue.

L'évaluation concerne toutes les phases de l'enseignement, avant, pendant et après la situation d'enseignement. Elle comporte trois grands volets complémentaires :

- L'évaluation diagnostique permet de tenir compte des acquis des élèves, de leurs lacunes, de leur niveau, de leurs centres d'intérêt... Elle peut s'effectuer par oral ou par écrit, par le biais d'une fiche préliminaire ou d'un test.
- L'évaluation formative sert à former ou à instruire, accompagne toutes les phases d'apprentissage. Elle se fonde sur la vérification de la compréhension des élèves et elle se saisit des erreurs et des difficultés pour aider les élèves à progresser. Pour cela, l'enseignant vérifie constamment le niveau d'adhésion et de compréhension des élèves, identifie les erreurs et les difficultés. Il repère les causes des erreurs et des difficultés et intervient « à chaud » afin de compléter une explication, d'apporter des contenus, de préciser une consigne.
- L'évaluation sommative, s'inscrit le plus souvent à la fin d'une ou plusieurs phases d'apprentissage et elle vise à vérifier le degré de maîtrise des contenus transmis.
 L'évaluation sommative s'établit au regard des acquis que vous souhaitez valider : des capacités, des connaissances, des aptitudes, des raisonnements, des méthodes de travail, etc.
- De plus, l'évaluation certificative, peut être ponctuelle [examen terminal] ou en contrôle en cours de formation [CCF] dans certains enseignements. Elle est prise en compte pour la délivrance du diplôme. Assurez-vous auprès de vos collègues plus expérimentés que l'évaluation prévue est en accord avec les textes officiels.
- Quelques conseils pour les contrôles et les interrogations afin d'éviter des recours et des discussions stériles...
- Viser la simplicité et la faisabilité, tant pour les élèves qui auront à y répondre que pour le professeur qui aura à le corriger.

Il faut avoir quelques principes simples à l'esprit :

- se demander ce qu'on veut évaluer et <u>veiller à ce que les questions soient en relation</u> <u>avec ce qui a été enseigné</u> ;
- adapter la durée des travaux en fonction de l'âge des élèves, de la complexité du suiet abordé, de la forme d'évaluation choisie :
- vérifier la clarté de la formulation et la qualité des documents ;
- vérifier que les éléments fournis sont adaptés : ajuster la forme des questions, la terminologie, les consignes, les documents, les fiches, les graphiques ;
- veiller à ce que l'ensemble ne soit ni trop facile ni trop difficile pour les élèves.

Prévoir la correction et la notation

- établir des questions qui conduisent à une évaluation objective : viser l'équité et éviter toute évaluation arbitraire qui peut conduire à une situation d'injustice ;
- en amont, envisager les types de réponses possibles et établir un nombre limité de critères. Par exemple, prise en compte d'une consigne, justesse de la réponse, niveau de compréhension, aboutissement d'une réalisation, etc.

• Corriger, annoter, noter

- préciser sur la copie le niveau global du devoir et rédiger une appréciation susceptible d'aider l'élève à progresser;
- mettre en évidence les qualités principales et les points à améliorer.

Afin d'être efficace, il faut corriger dans les plus brefs délais et rendre rapidement leurs copies aux élèves : cela permet à l'enseignant de réajuster sa progression et à l'élève de s'approprier les remarques individuelles et collectives.

Les notes peuvent aller de 0 à 20, il ne faut pas hésiter à utiliser toute l'échelle de notation en sachant que le zéro renvoie autant à l'enseignant qu'à l'élève.

On peut donner des coefficients différents suivant que les notes relèvent de travaux en vue d'une évaluation en cours d'apprentissage ou de travaux de synthèse. Il est important de réfléchir avec les collègues de votre discipline aux exigences attendues et aux critères de notation.

• Exploiter la correction

- demander aux élèves de lire les appréciations, de corriger eux-mêmes les erreurs sur le devoir, de refaire les exercices, etc. ;
- <u>si et seulement si cela s'avère nécessaire</u>, prévoir une correction collective qui peut servir à développer une solution originale, mettre l'accent sur une méthode, reprendre des aspects mal compris par l'ensemble des élèves ;
- sélectionner les parties du devoir à corriger collectivement.

• Encadrer un devoir sur table

Pour le professeur, surveiller un devoir sur table est un moment privilégié pour observer les élèves au travail. Il peut par la suite leur donner quelques conseils utiles.

L'objectif étant d'évaluer leur production individuelle, tous les élèves doivent être placés dans de bonnes conditions de travail :

- préciser quels sont les documents et les outils autorisés ;
- préciser s'il s'agit d'un exercice individuel ou collectif ;
- instaurer le silence, favoriser la concentration, éviter les interventions répétées du professeur ;
- informer du temps restant.

• Remplir les bulletins trimestriels

Le bulletin trimestriel doit comporter des commentaires constructifs sous forme de conseils précis et personnalisés.

Les commentaires relatifs à chaque élève doivent comporter, d'une part, une appréciation sur ses performances scolaires, valorisant ses points forts et l'encourageant à progresser et, d'autre part, des conseils précis sur les moyens d'améliorer ses résultats. Il convient que les appréciations portées soient suffisamment détaillées et nuancées ainsi que respectueuses de la personne de l'élève.

Présentation et contenu des bulletins trimestriels - Circulaire n° 99-104 BO n°28 du 15 juillet 1999.

Orientation des élèves

Un suivi personnalisé et régulier des élèves est nécessaire ; l'évaluation a des conséquences sur leur orientation. Les efforts, les progrès, les possibilités de l'élève doivent intervenir dans une orientation positive proposée en tenant compte de son projet personnel. Si elle fait l'objet d'une réflexion au sein de l'équipe pédagogique, il importe d'instaurer très tôt un dialogue avec les familles.

7 - Connaître vos responsabilités d'enseignant

L'enseignant est appelé à exercer sa responsabilité dans l'établissement.

La mission de l'enseignant s'exerce devant ses élèves dans le cadre de la classe et hors de la classe. De ce fait, elle inclut une obligation de surveillance des élèves qui doit s'entendre au sens large. Cette obligation comporte non seulement la vigilance immédiate, mais encore les précautions nécessaires pour qu'elle soit générale et efficace. À ce titre il est amené à :

Respecter les horaires de l'établissement, être ponctuel

C'est une obligation mais c'est aussi un acte pédagogique. La rigueur s'impose ainsi à l'élève par l'exemple.

En cas de retard ou d'absence inopinés, vous devez prévenir le chef d'établissement et en iustifier la cause.

En cas d'absence programmée, vous devez demander une autorisation au chef d'établissement. Ce dernier pourra vous demander de remplacer des cours.

Veiller à la sécurité

Les élèves doivent continuellement être sous la surveillance du professeur qui en est responsable et, à ce titre, doit veiller à :

- faire l'appel en début d'heure pour signaler les élèves en retard ou absents ;
- faire accompagner les élèves qui doivent quitter la classe pour des raisons impérieuses par les élèves délégués ;
- ne pas libérer les élèves avant la fin d'un cours ;
- connaître et respecter les normes de sécurité [ateliers, laboratoires, etc.].

Assister à des réunions et à des rencontres

Votre participation est nécessaire au bon fonctionnement de l'établissement. Vous allez être sollicité pour participer :

- aux conseils de classe et à leur préparation. Les conseils de classe réunissent l'équipe éducative, pluridisciplinaire, d'une classe pour analyser les résultats des élèves :
- aux conseils d'enseignement [réunions de l'équipe disciplinaire qui examine les questions propres à la discipline] ;
- aux réunions organisées à l'initiative du chef d'établissement ;
- aux réunions entre parents et professeurs.

Vous serez aussi amené à rencontrer individuellement des parents, à leur demande ou à votre initiative.

Remplir le cahier de textes

Le cahier de textes (même dans le cadre d'un cahier informatisé disponible sur le site de l'établissement) est un document officiel et public :

- il vise à renseigner les élèves, les parents et l'équipe pédagogique sur le contenu et les modalités du cours ainsi que sur le travail demandé aux élèves (leçon à apprendre, exercices, recherches, etc.);
- il permet d'avoir une vue globale de la progression et de la réguler ;
- Il est visé par le chef d'établissement et informe les inspecteurs du travail accompli dans la classe.

Il est nécessaire de s'assurer que les élèves notent bien le travail à faire.

Évaluer les apprentissages

Contrôler les acquisitions des élèves implique que le travail demandé soit corrigé et annoté. (Se reporter au chapitre « Évaluer les apprentissages »).

8 - Porter attention aux élèves

Les adolescents que nous formons sont les adultes de demain, ce sont des êtres et des citoyens en devenir. Pour les accompagner, la bienveillance, l'écoute, l'attention et l'aide sont nécessaires.

La classe doit être le lieu de la valorisation et de la promotion de l'estime de soi afin que chaque élève puisse apprendre et réussir en toute confiance. Pour construire la relation éducative et pédagogique, il est essentiel de connaître et reconnaître chacun de ses élèves dans sa singularité et ses compétences, quelles qu'elles soient.

Des élèves présentent des difficultés scolaires, comportementales, refusent l'autorité, s'isolent...; ils peuvent mettre à mal l'enseignant et la classe. Ces manifestations se révèlent être bien souvent des signes de fragilité, d'angoisse, voire de souffrance.

Il convient d'être vigilant vis-à-vis de chacun. Croiser les regards avec les différents professionnels de l'établissement (professeur principal, CPE, pôle médico-social, COP...) peut permettre d'apporter des réponses adaptées aux situations difficiles, complexes que peuvent vivre certains jeunes et leur famille.

A L'USAGE DES PERSONNELS D'EDUCATION

Ce livret d'accueil, qui doit accompagner votre prise de fonction, présente les conseils et recommandations nécessaires pour remplir efficacement la mission qui vous est confiée. Ces conseils peuvent paraître difficiles à mettre tous en œuvre immédiatement, prenez cependant le temps de les lire une première fois globalement : les rubriques sont mentionnées dans l'ordre des situations que vous rencontrerez. Vous pourrez ensuite revenir aux différentes fiches selon vos besoins et les moments de votre activité professionnelle.

La première étape consiste à prendre contact avec le chef de l'établissement où vous allez exercer. Il vous donnera toutes les informations nécessaires à votre prise de fonction.

1. La visite initiale

Avant d'effectuer votre première visite de l'établissement, contactez le secrétariat du chef d'établissement, pour solliciter un rendez-vous, dans la mesure du possible avant le début de votre prise de fonction, sinon très vite après votre arrivée.

N'oubliez que vous serez un proche collaborateur pour le chef d'établissement. C'est lui qui pourra le mieux vous présenter l'établissement, son contexte, ses particularités, et ses enjeux pour la vie scolaire.

Documents indispensables pour connaître votre nouveau lieu d'exercice :

- Le projet d'établissement,
- Le contrat d'objectif,
- Le projet et bilan de la vie scolaire pour l'année écoulée (avec la répartition des services des personnels et le planning),
- Le diagnostic de sécurité,
- Le projet du CESC
- Le règlement intérieur
- Un exemplaire du carnet de correspondance

Lors de votre entrevue avec l'équipe de direction demandez à votre chef d'établissement d'expliciter ses attentes dans les domaines :

- De la gestion du service de la vie scolaire, (répartition des missions dans le cas où le service compte plusieurs CPE, priorités et choix d'organisation de services des personnels, organisation matériels, outils de gestion, réunions de service vie scolaire),
- De la gestion des mouvements des élèves (grille, cour, couloirs, permanence, demipension...),
- Des modalités de travail en équipe avec les professeurs principaux, les équipes pédagogiques et le personnel du service médical, infirmier et social,
- Des modalités de dialogue avec les parents d'élèves,
- Des procédures de communications adoptées dans l'établissement,
- Du fonctionnement de la réunion hebdomadaire des responsables de service

2. Prise en main du service de vie scolaire

- Si possible, rencontrez le CPE à qui vous succédez ou faites le point avec les autres CPE de l'établissement pour qu'ils vous informent sur le fonctionnement de la vie scolaire (les locaux, les personnels, les procédures, logiciels)
- Prendre connaissance du livret d'accueil des personnels de vie scolaire

- Prévoir rapidement une réunion avec les autres membres de l'équipe vie scolaire pour vous présenter.
- Préparer soigneusement cette première rentrée, en connaissant les personnels et notamment leur historique dans l'établissement, et les missions et fonctions qu'ils avaient assumées sous votre prédécesseur.
- Si vous êtes le seul CPE de l'établissement, explicitez vos méthodes de travail, précisez les éléments qui fonderont vos décisions (statuts des personnels, délégation du chef d'établissement, RI, projet d'établissement...). Insistez sur la place que vous accordez à la formation des AED (dans le cadre du bassin et/ou de l'établissement) et à l'échange dans le cadre des réunions de service (prévoyez une au moins par période pédagogique).
- Si cela n'a pas été fait, procédez à l'élaboration des services du personnel. Etablissez une fiche individuelle par agent, qui comprend son volume horaire annuel, et la répartition hebdomadaire :
- Etablissez une fiche poste qui récapitule les compétences nécessaires à l'exécution de chaque tâche ;
- Etablissez un planning quotidien des services et un planning hebdomadaire ;
- Faites signer sa fiche individuelle avec en annexe la fiche poste, par l'agent et par le chef d'établissement :
- Soyez vigilant durant le premier mois du contrat et évaluez le personnel recruté pour procéder s'il le faut à une rupture du contrat en période d'essai ;
- Formalisez votre communication à destination de l'équipe de direction, de votre personnel et des autres membres de la communauté éducative, en partant de l'existant et s'il le faut l'améliorer, sans bouleverser l'ensemble de la politique de communication. Vous êtes dans l'établissement pour une durée d'un an.

3. Vos autres priorités

Faire rapidement un état des lieux sur les conditions d'accueil des élèves et de circulation des élèves

Que ce soit à la grille, dans la cour de récréation, dans les couloirs, dans les lieux d'accueil (bureaux de la vie scolaire, permanence, foyer, demi-pension), une analyse rapide vous permettra d'anticiper des dysfonctionnements qui impacteront la façon dont vous organiserez et animerez le service de vie scolaire. Pour effectuer cette analyse, soyez présent sur le terrain et observez le fonctionnement quotidien de l'établissement et du service. N'hésitez pas à poser des questions à l'équipe de Direction ainsi qu'aux personnels du service de la Vie Scolaire.

Clarifiez les procédures de circulation des élèves : montée en classe pour les élèves retardataires, exclusion de cours, oublis ou perte des carnets de correspondance, oubli ou perte des cartes de demi-pensions, des passages à l'infirmerie....

- Prévenir l'absentéisme et le décrochage
- Identifier rapidement les élèves qui s'absentent sans motif légitime et prendre « contact avec les personnes responsables est pris immédiatement par tout moyen, de préférence par appel téléphonique, service de message court (SMS) ou courrier électronique, afin de les inviter à faire connaître au plus vite le motif de l'absence. Sans réponse de la part des personnes responsables, ce premier mode de transmission doit être suivi d'un courrier postal. Il est rappelé que les certificats médicaux ne sont exigibles ». Circulaire n° 2011-0018 du 31-1- 2011.

- Faire rapidement un constat de rentrée pour mettre à jour les listes des divisions. Faire un constat quotidien en fin de journée pour disposer d'une photographie précise de l'absentéisme et du retard
- Etablir les premiers bilans d'assiduité dès la seconde quinzaine de septembre, les transmettre au chef d'établissement et aux professeurs principaux.
- Prévoir une première réunion d'échange avec les autres membres de la communauté éducative qui contribuent à la prévention du décrochage (SMIS, référent FOQUALE) et arrêter la date de la réunion de la commission absentéisme après avoir consulté le chef d'établissement.

Le suivi des élèves

Comme vos collègues enseignants, vous êtes chargé d'effectuer un suivi personnalisé et régulier des élèves. Rapidement, vous aurez à recevoir des élèves pour des motifs très variées (absentéisme, problème de comportement, projet d'orientation, soucis personnels, familiaux...). Ces premiers contacts ne sont pas anodins dans la construction de votre légitimité. Préparez-les avec soin et rigueur. Reconstruisez l'historique du suivi de l'élève. Interrogez-vous, en fonction du sujet de l'entretien, sur la pertinence de recevoir l'élève seul, avec son professeur principal, ses parents ou avec un membre de l'équipe médico-sociale. Si les échanges révèlent une situation d'urgence, avertissez rapidement le chef d'établissement, ou son adjoint.

Rédigez une synthèse de la rencontre avec l'élève que vous classerez dans un dossier destiné au suivi des élèves, sans omettre de tenir informé le professeur principal s'il n'a pas été présent.

Prévenir la violence à l'école

Au-delà de votre action quotidienne pour faire respecter les règles de civilité, ainsi que les interdictions en matière de tenues vestimentaires, de coiffures, de signes d'appartenance de toute nature, votre mission consiste aussi à prendre toute initiative pour repérer et faire repérer les conduites à risques pour soi et pour autrui ainsi que les comportements dégradants ou délictueux en collaborant avec l'infirmière, l'assistante sociale et les professeurs. Inscrivez-vous dans le fonctionnement de l'établissement décidé par le chef d'établissement, dans le respect du décret du n°2011-728 du 24 juin 2011 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré (voir le vade-mecum et les fiches ressources sur les nouvelles sanctions disciplinaires sur le site Eduscol).

Mettez à jour le registre des sanctions qui permet à l'autorité disciplinaire de connaître les sanctions prononcées pour des faits similaires à ceux qu'elle doit sanctionner et contribuer ainsi à maintenir une cohérence entre les différentes sanctions appliquées dans le même établissement.

Soyez vigilant sur les phénomènes de harcèlement et cyber harcèlement, les victimes n'osent pas toujours vous avertir et encore moins dénoncer les auteurs. Sensibilisez votre personnel de surveillance sur cette problématique.

En fonction de vos missions, anticiper les opérations relatives à la participation des élèves aux instances de l'établissement

Il s'agit de la préparation des réunions des représentants des délégués des élèves aux différentes instances (conseil de classe, conseil des délégués de la vie de lycéenne, représentants des élèves au CA) et de l'animation d'actions de formation et d'accompagnement des élus.

Sensibilisez les élèves à leur rôle de représentant et consultez-les régulièrement avec le chef d'établissement pour tout ce qui relève de la vie de l'établissement. Ils en sont les premiers usagers et ont souvent un regard différent de celui de l'adulte.

Vos ressources

- Votre plan académique de formation ;
- Le site académique athena.ac-versailles.fr: votre identifiant et votre mot de passe de messagerie professionnelle (webmail.ac-versailles.fr) vous donneront accès à la plateforme de formation en ligne. Vous y trouverez de nombreuses ressources réglementaires, des outils pour construire un projet de vie scolaire et des fiches consacrées à l'organisation du service de vie scolaire élaborées par des CPE de l'académie;
- Le bassin d'éducation : les réunions avec vos collègues CPE du bassin en présence de l'IA-IPR EVS chargé du bassin est une occasion pour vous inscrire dans le réseau de CPE du bassin et échanger sur votre pratique.

II. Glossaire

Accompagnement éducatif

L'accompagnement éducatif, c'est accueillir les élèves après les cours pour leur proposer une aide aux devoirs et aux leçons, un renforcement de la pratique des langues vivantes, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive. Il repose sur des enseignants volontaires.

Accompagnement personnalisé

L'accompagnement personnalisé est un temps d'enseignement intégré à l'horaire de l'élève qui s'organise autour de trois activités principales : le soutien, l'approfondissement et l'aide à l'orientation.

L'accompagnement personnalisé est conduit de manière privilégiée dans le cadre de groupes à effectifs réduits. Il peut, par exemple, prendre la forme d'un suivi plus particulier d'un ou de quelques élèves, via l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Dans tous les cas, la liberté d'initiative et d'organisation reconnue aux équipes pédagogiques doit leur permettre de répondre de manière très diversifiée aux besoins de chaque élève avec toute la souplesse nécessaire.

L'accompagnement personnalisé doit permettre aux élèves de développer leurs compétences de base et de renforcer leurs méthodes transversales. À ce titre, il peut privilégier un travail sur la prise de notes, l'organisation du travail personnel, la recherche documentaire, la gestion du temps, etc.

Compétences

C'est un ensemble de connaissances, de capacités et d'attitudes organisées par un individu en vue de contribuer, de façon adaptée, à l'accomplissement d'une activité. Dans une situation concrète ou un contexte donné, une compétence se traduit par des actions ou comportements généralement observables. Les comportements ou/et les résultats de l'action sont mesurables ou évaluables. Chaque grande compétence du socle est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales pour notre temps, de capacités à les mettre en œuvre dans des situations variées, mais aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie, comme l'ouverture aux autres, le goût pour la recherche de la vérité, le respect de soi et d'autrui, la curiosité et la créativité.

Tâche complexe

Elle intègre des capacités, des connaissances, des stratégies, des habiletés, des attitudes dans un <u>processus</u> (composantes) débouchant sur des <u>manifestations</u>. L'enseignement doit respecter cette complexité. Il ne suffit pas de mettre les élèves deux par deux pour développer la compétence à coopérer, pas plus qu'il ne suffit de les lancer sur Internet pour développer la compétence à traiter de l'information. La tâche complexe est plus que son énoncé ou que son sujet : c'est la mobilisation cyclique et répétée, dans des contextes de plus en plus élaborés, d'un processus qui sollicite simultanément toutes les <u>composantes</u> de chaque compétence.

Évaluation

Opération qui permet de juger dans quelle mesure des objectifs éducatifs sont atteints par les élèves. Le jugement consiste à comparer la production de l'élève à une norme préalablement fixée. On évalue toujours en vue d'une décision à prendre. Par exemple : attribuer un diplôme – modifier la planification d'une séquence – constituer des groupes de niveau... C'est un instrument de formation. Elle apporte des éléments utiles à la régulation des activités d'apprentissage. Cette démarche permet la progression dans les apprentissages par le biais d'activités adaptées. Elle est présente dans tout processus éducatif, selon diverses modalités.

Les acteurs de l'établissement

- L'équipe de direction est composée du chef d'établissement, de son adjoint et du gestionnaire ; elle constitue l'organe exécutif de l'établissement et représente l'État au sein de l'établissement. Le proviseur (lycée) ou le principal (collège) prépare et exécute les délibérations du CA. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. Il joue un rôle primordial en tant qu'animateur du projet d'établissement.
- Le *chef des travaux* des lycées technologiques et professionnels a une fonction d'organisateur et de conseiller du chef d'établissement.
- Le conseiller principal d'éducation (CPE) exerce ses responsabilités dans le cadre de la vie scolaire (conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement des adolescents). Il organise la vie collective hors du temps de la classe, en étroite liaison avec la vie pédagogique de l'établissement.
- Le conseiller d'orientation psychologue (COP) concourt à la préparation des choix scolaires et professionnels des élèves et met en œuvre l'éducation à l'orientation. Il exerce également dans un centre d'information et d'orientation (CIO).
- L'assistant(e) social(e) scolaire conseille les jeunes qui connaissent des difficultés sociales ou familiales et travaille en liaison avec le CPE.
- L'infirmière assure les soins et contribue à l'éducation pour la santé et à la sensibilisation aux problèmes d'hygiène et de sécurité.

III. Ressources générales

• Ministère de l'Éducation nationale : <u>www.education.gouv.fr</u> Adresse : 110, rue de Grenelle, 75357 Paris Cedex 07 - Tél. 01 55 55 10 10

• Direction de l'Enseignement scolaire : <u>www.eduscol.education.fr</u> Eduscol, lieu d'informations et d'échanges sur tous les aspects de l'enseignement.

• Le site de l'académie de Versailles : www.ac-versailles.fr

• Le site du Centre national de documentation pédagogique et la « Librairie de l'éducation » : www.cndp.fr

Adresse : 13, rue du Four [métro : Mabillon] 75006 Paris - Tél. 0 800 008 212 - Tcp. 01 46 34 82 01

• Le site du Centre régional de documentation pédagogique de l'académie de Versailles [CRDP] : www.crdp.ac-versailles.fr

Adresse: 2 rue Pierre Bourdan, 78160 Marly-le-Roi - Tél. 01 78 64 52 00

- Service Interacadémique des Examen et des Concours [SIEC] : www.siec.education.fr Adresse : 7 rue Ernest Renan 94110 Arcueil Tél. 01 49 12 23 00
- Eduscol <u>www.eduscol.education.fr</u>

 Eduscol énonce les programmes du collège, du lycée général et technologique et du lycée professionnel et propose des ressources pédagogiques, un espace d'échange...
- Educasource <u>www.educasource.education.fr</u>

 Educasource propose des milliers de références et de notices documentaires, la liste des produits multimédias éducatifs reconnus d'intérêt pédagogique par le ministère de l'Éducation nationale [RIP].
- Internet responsable <u>www.cndp.fr/internet-responsable/</u>
 Portail national de ressources pour cadrer les usages du numérique en classe.

IV. Ressources disciplinaires et académiques

Vous trouverez sur la page « pédagogie » du site de l'académie de Versailles de nombreuses informations utiles : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5040/pedagogie

1 - Sites disciplinaires de la Voie générale et technologique

Arts Appliqués

Site disciplinaire : http://www.arts-appliques.ac-versailles.fr/

Arts Plastiques

Site disciplinaire: http://www.artsplastiques.ac-versailles.fr/

Les arts plastiques en LP : http://www.arts-appliques.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique50

Biochimie, génie biologique

Site disciplinaire: http://www.genie-bio.ac-versailles.fr/

Documentation

Site disciplinaire: http://www.documentation.ac-versailles.fr/

Éducation Musicale

Site disciplinaire: http://www.educamus.ac-versailles.fr/

• Conseils pour les premières semaines

- Disposer d'un répertoire de chants, restreint mais parfaitement maîtrisé (connaissance par cœur des paroles, accompagnement fluide sur instrument polyphonique, mélodie correspondant bien aux capacités vocales et expressives du professeur – dont la qualité d'interprétation sera déterminante - mais aussi et surtout à la tessiture de la classe).
- Prévoir d'emblée une première séquence par niveau d'enseignement, dont le sujet soit facilement accessible aux élèves. Voir des exemples sur le site académique Éducation musicale (http://www.educamus.ac-versailles.fr/). Ce sujet permettra de justifier le choix du chant, et la façon de le travailler.
- Indiquer immédiatement aux élèves que l'organisation des cahiers se fera par séquence, et non par type d'activité.
- Ne pas prévoir de « règlement intérieur » spécifique à l'Éducation musicale : consulter celui de l'établissement et la façon dont il est appliqué (auprès des collègues plus anciens, le jour de la pré-rentrée). L'Éducation artistique est un enseignement « comme les autres ».

• Éléments essentiels à plus long terme

- Le cours d'Éducation musicale réserve une place équilibrée à la perception et à la production. Il ne s'agit pas non plus de faire 30 minutes d'écoute puis 30 minutes de chant (la voix étant le cœur de la discipline) : les deux peuvent se mélanger à plusieurs moments. Cela sera d'autant plus facile à faire que les principales compétences visées pendant la séquence pourront se retrouver à la fois dans les écoutes et dans les pratiques musicales.

- Ne pas attendre la fin d'une séquence pour envisager une évaluation. Dans quasiment chaque cours il est possible d'évaluer quelques élèves par rapport à l'évolution de leurs capacités, de leurs connaissances ou de leurs attitudes. Souvent de façon orale, et de façon formative (en leur faisant comprendre comment progresser).
- Se situer expressément comme partie prenante dans le Socle commun. Cela signifie notamment qu'il faut demander (dès le premier trimestre, auprès du Chef d'établissement) quels sont les items du socle auxquels l'Éducation musicale participe dans ce collège (au niveau de la validation ensuite pour le Livret Personnel de Compétences).
- Travailler en collaboration avec les autres disciplines abordant les arts (les Arts plastiques... mais aussi le français ou l'histoire-géographie). Pour cela demander rapidement quels sont les thèmes choisis pour l'Histoire des arts dans l'établissement : certains sujets de séquence pourront s'y référer. Vous pouvez aussi visiter le site www.hda.ac-versailles.fr

Économie et Gestion

Site disciplinaire : http://www.creg.ac-versailles.fr/

Éducation Physique et Sportive

Site disciplinaire : http://eps.ac-versailles.fr/

Histoire – Géographie

Site disciplinaire « Strabon »: www.histoire.ac-versailles.fr

• Les ressources disponibles qui aident à traiter le programme

Les divers éléments de documentation qui suivent n'ont pas la valeur réglementaire des programmes. Mais ils engagent l'institution qui les valide, les diffuse ou encourage leur utilisation.

Le professeur dispose de diverses publications pédagogiques préparées à son intention pour l'aider dans sa mission d'enseignement.

• Les documents d'accompagnement et les fiches ressources

Ces documents sont conçus sous l'autorité de l'inspection générale. Des documents d'accompagnement concernant les nouveaux programmes des classes de première et terminale des séries technologiques STMG (ex STG) et ST2S sont disponibles sur *Eduscol*. Pour le collège, des « fiches ressources » concernant les nouveaux programmes pour les classes de 6°, 5°, 4° et 3° à partir de la rentrée 2012 (histoire, géographie et éducation civique) sont consultables sur *Eduscol*.

Pour le lycée, les fiches « ressources pour la classe » concernant les nouveaux programmes d'histoire-géographie et d'ECJS des classes de seconde, de première (séries générales), de Terminale ES, L et S pour l'option, sont également diffusées sur *Eduscol*.

• Les ressources mises en ligne sur les sites académiques

La discipline est présente sur tous les sites des académies, généralement sous les rubriques « disciplines » ou « pédagogie ». L'inspection pédagogique régionale assume la responsabilité éditoriale des informations et des documents qu'elle diffuse par ce média. Outre les textes réglementaires, pédagogiques ou administratifs, des collections souvent très importantes de documents utiles au travail en classe, et notamment ceux élaborés par les professeurs formateurs, sont ainsi mises en ligne.

Parmi les autres sites importants, il convient de signaler aussi :

Site de Paris : http://www.ac-paris.fr/portail/jcms/sites_10587/disciplines-histoire-geographie-partail

Site de Créteil : http://hgc.ac-creteil.fr/spip/

Site d'Aix-Marseille: http://www.ac-aix-marseille.fr/pedagogie/jcms/c 43559/accueil

• Le portail des professionnels de l'éducation : http://www.educasources.education.fr/ Il offre une liste détaillée et complète de tous les sites officiels (nationaux et académiques) présentant des ressources pédagogiques.

Les sites institutionnels

De nombreux sites institutionnels, outre ceux déjà indiqués, proposent une ingénierie pédagogique et une documentation destinées à faciliter la mise en œuvre des programmes et aider à la préparation des leçons.

Le plus important d'entre eux, incontournable, est désormais le portail national histoire-géographie éducation civique, consultable à l'adresse : http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/ qui propose toute une gamme de ressources (informations, formations, actualités) actualisées en permanence.

Autres ressources :

- EDU'Bases histoire-géographie (on y accède par Eduscol) qui assure également la diffusion de scénarios pédagogiques non-Tice, des présentations sur les nouveaux thèmes des programmes, des propositions d'exercices méthodologiques pour préparer les examens.
- Le site de La documentation française : <u>www.ladocumentationfrancaise.fr</u> qui publie des dossiers téléchargeables concernant l'actualité politique, économique et sociale.
- Le site de référence en géographie : http://geoconfluences.ens-lyon.fr/
- Le portail de la Datar (cartothèque) : www.territoires.gouv.fr
- Le site des Archives nationales : <u>www.archivesdefrance.culture.gouv.fr</u> met en ligne l'ensemble des collections patrimoniales françaises numérisées (important, notamment pour l'enseignement de l'histoire des arts).
- Le portail national dédié à l'éducation au développement durable : <u>www.crdp-amiens.fr</u>
- Le portail national des ressources pédagogiques et patrimoniales de la défense (très utile en histoire, éducation civique et ECJS) : www.defense.gouv.fr/educadef/
- Le portail du Mémorial de la Shoah qui offre de nombreuses pistes pédagogiques concernant l'enseignement du génocide juif : www.enseigner-histoire-shoah.org
- Le portail national des ressources administratives et judiciaires : http://service-public.fr qui propose les textes de référence de la Justice et des grandes institutions.
- Le site de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/index_fr.htm publie une abondante documentation très utile notamment en géographie.
- Les sites du festival de Blois : <u>www.rdv-histoire.com</u> et de Saint-Dié : <u>www.cndp.fr/fig-st-die/</u>

Au-delà de ces quelques exemples majeurs, il faut savoir que toutes les grandes institutions nationales (ministères, INSEE, INED, ONF, etc.) et internationales (ONU, ONICEF, Banque mondiale, etc.) mais aussi universitaires (ainsi Sciences-Po) sont dotées de sites offrant en libre accès une documentation considérable et mise à jour. Certains parmi eux peuvent être exploités dans le cadre même de la classe.

Par ailleurs, de nombreux sites coopératifs ou personnels publient bon nombre de documents et de séquences pédagogiques. Ces sites sont privés et n'engagent que leurs auteurs.

Langues vivantes

Site disciplinaire: http://www.langues.ac-versailles.fr/ (voir fichiers ressources fournis: LVE, allemand)

Lettres

Site disciplinaire : http://www.lettres.ac-versailles.fr/

Mathématiques

Site disciplinaire : http://euler.ac-versailles.fr/ En particulier :

- un lexique avec des définitions et des propriétés correctement rédigées : http://euler.ac-versailles.fr/baseeuler/lexique/lexique.jsp;
- plus de 4 000 ressources classées par thèmes, niveaux d'enseignement et types : http://euler.ac-versailles.fr/baseeuler/recherche_fiche.jsp;
- Tous les textes officiels utiles (programmes, documents ressources pour faire la classe, textes sur les examens):

 http://euler.ac-versailles.fr/webMathematica/textes officiels/index.htm

Philosophie

Site disciplinaire : http://www.philosophie.ac-versailles.fr/

Sciences Économiques et Sociales

Site disciplinaire: http://www.ses.ac-versailles.fr/index.php

- Pour accéder à la partie dédiée, un identifiant et un mot de passe sont nécessaires : se renseigner auprès d'enseignants de SES de l'établissement.
- Le portail des sciences économiques et sociales proposé par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et École Normale Supérieure de Lyon (ENS de Lyon): http://ses.ens-lyon.fr/. Ce portail propose un ensemble d'informations, de ressources scientifiques et d'outils pour les professeurs de sciences économiques et sociales. Le site SES-ENS a pour objet de leur fournir un contenu disciplinaire pour actualiser et poursuivre leur formation.
- Le lien ci-dessous, ouvre la page qui renvoie à des liens vers des sites faisant vivre notre discipline ou proposant des ressources pédagogiques utiles pour l'enseignement des SES: les principaux sites nationaux; les sites académiques; les sites d'enseignants: http://ses.ens-lyon.fr/ressources-pour-la-classe-34131.kjsp?RH=SES_04

Sciences et Techniques Médico-Sociales, Biotechnologie

Site disciplinaire: http://www.stms.ac-versailles.fr/

- Réseau national de ressources en sciences médico-sociales (RNRSMS) : http://rnrsms.ac-creteil.fr/spip/
- Centre de Ressources en Sciences médico-sociales d'Ile-de-France : http://sms-idf.ac-creteil.fr
- Groupe de Réflexion Informatique et Sciences Médico-Sociales (académie de Créteil)
 - Utilisation des TICE en sciences médico-sociales : http://grisms.ac-creteil.fr/

Sciences physiques et chimiques (SPC)

Site disciplinaire: http://www.phychim.ac-versailles.fr/

Sciences et Vie de le Terre (SVT)

Site disciplinaire : http://www.svt.ac-versailles.fr/

Technologie

Site disciplinaire: http://www.technologie.ac-versailles.fr/

2 - Sites disciplinaires de la Voie Professionnelle

Arts Plastiques

Site disciplinaire: http://www.artsplastiques.ac-versailles.fr/

Les arts plastiques en LP: http://www.arts-appliques.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique50

Maths sciences physiques

Site disciplinaire : http://www.mathsciences.ac-versailles.fr/

- Vidéos d'aide à la gestion d'une classe : http://www.cndp.fr/tenue-de-classe/
- Dossier accueil pour les entrants dans l'académie : http://www.mathsciences.ac-versailles.fr/SPIP/spip.php?article859
- Dossiers pédagogiques : http://www.mathsciences.ac
 - versailles.fr/SPIP/spip.php?page=recherche&recherche=dossiers+d%27accueil
- Scolarisation des élèves en situation de handicap : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_11166/dispositifs-de-scolarisation-deseleves-handicapes?hlText=ulis

Économie - Gestion

- La voie professionnelle : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1 49590/la-voie-professionnelle
- Relation écoles entreprises : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5033/relations-ecole-entreprise
- Les Périodes de formation en milieu professionnel [PFMP] : http://eduscol.education.fr/cid47128/des-periodes-entreprise-obligatoires.html
- Les sections européennes : http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/c_5031
- L'accompagnement personnalisé en lycée professionnel :
 http://eduscol.education.fr/pid23188-cid50318/accompagnement-personnalise-en-baccalaureat-professionnel.html
 http://www.creg.ac-versailles.fr/spip.php?article572
- Centre de Ressources en économie gestion : http://www.creg.ac-versailles.fr
- Centre de Ressources pour l'enseignement professionnel en économie gestion : http://www.cerpeg.ac-versailles.fr/
- Base nationale des sujets d'examens de l'enseignement professionnel : http://www.crdp-montpellier.fr/ressources/examens/consultation/types.aspx

Langues vivantes

Site disciplinaire: http://www.langues.ac-versailles.fr/

o Anglais en LP

Ressources et sites particulièrement recommandés aux enseignants :

- Ministère de l'Éducation : http://www.education.gouv.fr/pid1/accueil.html
- Eduscol: (consulter et télécharger les programmes, actualités de l'Éducation Nationale): http://eduscol.education.fr/
 http://media.education.gouv.fr/file/special_2/25/1/langues_vivantes_etrangeres_4425
 http://media.education.gouv.fr/file/special_2/25/1/langues_vivantes_etrangeres_4425
 http://eduscol.education.gouv.fr/file/special_2/25/1/langues_vivantes_etrangeres_4425
- Socle commun :

http://www.langues.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique14; http://www.education.gouv.fr/bo/2006/29/MENE0601554D.htm http://www.anglais.ac-versailles.fr/IMG/pdf/Evaluation-grillesDNB.pdf

- La clef de langues (dossiers sur des thèmes variés, susceptibles d'être traités en classe) : http://cle.ens-lyon.fr/
- Emilangues (des séquences pédagogiques <u>en anglais</u> pour les sections européennes, mais pas seulement.) : <u>http://www.emilangues.education.fr/</u>;
- Educnet (ressources pédagogiques numériques pour enseigner avec les technologies de l'information et de la communication.) : www.educnet.education.fr/
- Anglais dans l'académie de Versailles (intégrant des liens cliquables vers les sites anglais des autres académies, et beaucoup d'autres liens et pistes pédagogiques): http://www.anglais.ac-versailles.fr/
- Le British Council (en particulier pour les niveaux A1/A2, mais pas exclusivement) http://learnenglishkids.britishcouncil.org/en/
- Pour les professeurs, en lien avec la BBC et le British Council : http://www.teachingenglish.org.uk/
- Pêle-mêle :

http://www.openenglishweb.org/

http://news.bbc.co.uk/cbbcnews/hi/newsid_8470000/newsid_8470400/8470431.stm http://www.timeforkids.com/TFK/kids/news

Lettres-Histoire

Site disciplinaire: http://www.lettres-histoire.ac-versailles.fr/

Sciences et Techniques Industrielles (STI)

Site disciplinaire : http://www.sti.ac-versailles.fr/

(Aiout possibles de fichiers électrotechnique + fiches métiers)

Sciences Biologiques Sciences Sociales Appliquées (SBSSA)

Site disciplinaire: http://www.sbssa.ac-versailles.fr/

Entrée dans le métier : http://www.sbssa.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique83

V. Ressources : Aide et écoute

Aide aux personnels victimes de violence en milieu scolaire

Le chef d'établissement joue un rôle important dans l'accompagnement des personnels victimes. Il peut les informer sur l'existence des relais internes et externes à l'Éducation nationale et leur faciliter les contacts.

Au niveau départemental, les personnels victimes de violence en milieu scolaire peuvent contacter le médecin des personnels et l'assistante sociale des personnels.

Au niveau académique, ils peuvent contacter le et/ou la cellule d'écoute anonyme des personnels mise en place par le rectorat :

http://www.ac-versailles.fr/public/jcms/p1_57721/aide-et-ecoute

08 VICTIMES (http://www.justice.gouv.fr/aide-aux-victimes-10044/08victimes-12126/)

Ce numéro destiné aux victimes d'infractions pénales, accessible 7 jours sur 7 de 9 h à 21 h, permet aux victimes d'être écoutées et orientées vers les associations du réseau <u>INAVEM</u> (http://www.inavem.org/index.php?option=com_content&view=article&id=52&Itemid=10).

Composer sur le poste téléphonique le **08 puis** les lettres V-I-C-T-I-M-E-S correspondant aux chiffres **8-4-2-8-4-6-3-7**.



VI. Développement des sigles

ATOSS: personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

ATL: agent technique de laboratoire

AL: aide de laboratoire

AP: accompagnement personnalisé

BEP: brevet d'études professionnelles

BO - BOEN : bulletin officiel de l'Éducation

nationale

CAAEE: centre académique d'aide aux écoles

et établissements

CAP: certificat d'aptitude professionnelle

CCF: contrôle en cours de formation

CDI: centre de documentation et d'information

CESC: comité d'éducation à la santé et à la

citoyenneté

CFA: centre de formation d'apprentis

CIO: centre d'information et d'orientation

CNDP-SCÉREN: centre national de documentation pédagogique -services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale

COP: conseiller d'orientation-psychologue

CPE: conseiller principal d'éducation

CPGE: classes préparatoires aux grandes

écoles

CQP: certificat de qualification professionnelle

CRDP-SCÉREN: centre régional de documentation pédagogique - services, culture, éditions, ressources pour l'Éducation nationale

DPE: division du personnel enseignant

DRONISEP: délégation régionale de

I'ONISEP

ECJS: éducation civique, juridique et sociale

EGLS: enseignements généraux liés à la

spécialité

EPLE: établissement public local

d'enseignement

GAIN: groupe d'aide à l'insertion

IA-IPR: inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

IEN-EG: inspecteur de l'Éducation nationale, enseignement général

IEN-ET: inspecteur de l'Éducation nationale, enseignement technique

IDD: itinéraires de découverte

IUT : institut universitaire de technologie

LGT: lycée d'enseignement général et

technologique

LP: lycée professionnel

MC: mention complémentaire

MIP: mission des innovations pédagogiques

PAF: programme académique de formation

PEP: poste à exigences particulières

PFMP: période de formation en milieu

professionnel

PPCP: projet pluridisciplinaire à caractère

professionnel

PPS: projet personnalisé de scolarisation

REP: réseau d'éducation prioritaire

RAR: réseau ambition réussite

SEGPA: section d'éducation générale et

professionnelle adaptée

SIEC: service inter académique des examens

et concours

SEP: section d'enseignement professionnel

SBSSA: sciences biologiques et sciences

sociales appliquées

STI: sciences et techniques industrielles

STMS: sciences et techniques médico-

sociales

TICE : technologies de l'information et de la

communication pour l'enseignement

TL: technicien de laboratoire

TPE: travaux personnels encadrés

ULIS: unité locale d'inclusion scolaire

ZEP: zone d'éducation prioritaire